

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** à 17 h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mardi 8 septembre 2020.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Catherine Adam
	La trésorière	Jocelyne Montreuil

À 17 h, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.

2020-09-309

AVIS DE CONVOCATION À LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil en format numérique par courriel et en format papier à leur domicile respectif;

CONSIDÉRANT que la greffière dépose à la présente séance l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire en annexe A;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

Que chaque membre du conseil accuse réception de l'avis de convocation, par courriel et par courrier, de la présente séance extraordinaire dans les délais prescrits par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

2020-09-310

1.1 ST-173 – PASSERELLE TYLEE – DEMANDE DE CERTIFICAT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite procéder à des travaux de réfection et de mise à niveau de la passerelle située dans le marais Tylee;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont sujets à l'obtention au préalable d'une autorisation émise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que la ville souhaite s'adjoindre des services professionnels de la firme DWB consultants afin de compléter et présenter la demande d'autorisation au MELCC;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU

Que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise par le MELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et que la greffière soit autorisée à émettre au nom de la Ville de Rosemère, un certificat attestant que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation susmentionnée;

Que la firme DWB consultants soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Rosemère, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet ST-173 – travaux de réfection de la passerelle du marais Tylee;

Que la Ville de Rosemère confirme que le mode de gestion pour l'élimination des billots et des branches de frênes abattus dans le cadre desdits travaux respectera minimalement les recommandations de l'Agence d'inspection des aliments (ACIA);

Que la Ville de Rosemère confirme son engagement à effectuer un suivi des plantations pendant une période de deux ans, avec remplacement des spécimens morts ou moribonds pendant cette période et à remettre au ministère un rapport de suivi avec photographies, au plus tard trois mois après la fin de la période de suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance indique qu'aucune question n'a été reçue.

3 CLÔTURE

2020-09-311

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par le conseiller René Villeneuve, la séance est levée à 17 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Catherine Adam
Greffière

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Je, soussignée, Me Catherine Adam, greffière à la Ville de Rosemère, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes, ledit avis ayant été remis par courriel et courrier à l'ensemble des membres du conseil.

Rosemère, le 3 septembre 2020

Me Catherine Adam, OMA
Greffière